



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Original: anglais

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session
Kenya
novembre 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00357 POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2010

A. ÉTAT(S) PARTIE(S)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

Croatie

B. NOM DE L'ÉLÉMENT

B.1. Nom de l'élément en anglais ou français

Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste de sauvegarde urgente. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplément, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).

Le Sinjska Alka, un tournoi de chevalerie à Sinj

B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1). Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères Unicode (latins ou autres), ponctuation et espaces compris.

Sinjska alka

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionner, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné, en caractères Unicode (latins ou autres).

Le tournoi de chevalerie Sinjska Alka
L'Alka de Sinj

C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

C.1. Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.

La Société chevaleresque de l'Alka, dans la ville de Sinj, est l'association locale chargée d'assurer la perpétuation de la tradition du tournoi, notamment en créant les conditions pour la transmission des savoir-faire et la préparation logistique du tournoi.

Outre cette association, l'ensemble de la communauté, les habitants de la région de Cetinje et de la ville de Sinj participent à la préparation du tournoi. Jusqu'à aujourd'hui, depuis près de trois siècles, ils prennent part aux activités qui se déroulent pendant les journées de tournoi, transmettant ainsi diverses formes et expressions du patrimoine culturel immatériel aux jeunes générations.

C.2. Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.

Le tournoi Alka se déroule dans la ville de Sinj, dans la région de Cetinje, sur le territoire de la République de Croatie. La spécificité des lieux transparaît dans le tournoi Alka, de même que l'histoire de la région et de la ville. L'Alka se déroule au même endroit depuis près de trois siècles. La région de Cetinje fait officiellement partie de l'arrière-pays dalmate (qui couvre environ 1 000 km²), situé entre les deux chaînes de montagnes parallèles de Svilaja et Dinara ; la rivière Cetina y traverse une longue dépression dont la base est formée par les champs de Cetina, Vrlika, Hrvace et Sinj. En raison de sa forme magnifique et de sa longueur, de la diversité de son sous-sol et de ses rochers escarpés, le mont Dinara a donné son nom à la plus grande chaîne de montagnes de la péninsule balkanique.

C.3. Domaine(s) représenté(s) par l'élément

Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).

Traditions et expressions orales ;
Arts du spectacle (fête, danse et chant) ;
Pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

D. BREF RÉSUMÉ DE L'ÉLÉMENT

Cette rubrique est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle doit être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.

Le Sinjska Alka – un tournoi de chevalerie à Sinj a vu le jour au XVIII^e siècle en l'honneur de Notre-Dame (dans la religion catholique : Marie, mère de Jésus) qui, selon les croyances de la population locale, sauva la ville.

Il est organisé chaque année depuis près de trois siècles, conformément à un décret strictement codifié.

Le Sinjska Alka a conservé son authenticité en mêlant des influences locales, orientales et vénitiennes anciennes dont témoignent les riches costumes historiques ainsi que les règles strictes et élaborées.

Ce syncrétisme est le résultat typique de la coexistence historique de deux civilisations différentes qui dépassent les limites du catholicisme et de l'islam. Il transparait également dans la terminologie employée pour le tournoi et l'étymologie de son nom (le terme « alka » vient du turc « halka » qui signifie anneau ou heurtoir).

C'est le seul vestige authentique des anciennes joutes médiévales entre chevaliers qui ont eu lieu régulièrement dans les villes côtières croates jusqu'au XIX^e siècle.

Le Sinjska Alka s'est vu, de ce fait, accorder une place de choix dans la littérature, les arts plastiques, la peinture et la musique et est resté l'événement social annuel le plus important.

1. IDENTIFICATION ET DÉFINITION DE L'ÉLÉMENT (CF. CRITÈRE R.1)

C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,*
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,*
- c. tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,*
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.*

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. » ;*
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et*
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».*

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

Bien que le but soit de remporter le tournoi principal, le Sinjska Alka est en fait un ensemble d'événements qui se déroulent dans la région de Sinj et celle de Cetinje pendant plusieurs jours au cours desquels les participants au Sinjska Alka – les alkars, leurs écuyers et les musiciens qui les accompagnent – se mêlent aux spectateurs et à la foule joyeuse qui circule dans les rues. Le tournoi a lieu le premier dimanche d'août.

Le Sinjska Alka est une compétition de chevalerie où des chevaliers montant des chevaux lancés au grand galop – pas moins de 45 km/h – et tenant une lance de 2,90-3,00 mètres de long, visent un anneau en métal suspendu à une corde à une hauteur de 3,22 mètres au-dessus de la piste de course, dans l'une des rues principales de la ville de Sinj. L'anneau (« alka » – le mot arabe d'origine « halqa » est entré dans la langue croate par le biais du mot turc « halka ») est composé de deux anneaux concentriques attachés l'un à l'autre par trois tiges.

Quand un chevalier traverse de sa lance le cercle intérieur, la fanfare de la ville se met à jouer et une salve d'artillerie retentit trois fois de suite (c'est ce qu'on appelle « Mačkule »).

Si, en visant l'anneau, le chevalier le fait rebondir mais réussit à le traverser de nouveau pendant qu'il est en l'air (peu importe à quel endroit il le touche) et à le maintenir dans sa lance, il gagne trois points en plus de ceux que lui ont déjà valu son coup.

(C'est ce que l'écrivain Dinko Šimunović décrit dans sa nouvelle « 'L'Alkar » qui a été traduite dans de nombreuses langues, dont le chinois).

Très souvent, une course supplémentaire appelée « pripetavanje » est organisée pour départager les chevaliers qui ont le même nombre de points au bout de trois tentatives. Le gagnant reçoit une récompense généreuse, quoique symbolique, ainsi qu'une somme d'argent

qui sert à payer la fête à laquelle tous les participants au tournoi sont conviés.

Deux grandes répétitions ont lieu avant le tournoi principal ; elles attirent une foule de spectateurs et sont accompagnées de préparatifs en vue de l'événement principal. La répétition du vendredi est appelée « bara » et celle du samedi « čoja » ; pendant ces répétitions, les chevaliers portent leurs habits de tous les jours à la place du costume solennel.

Le nombre minimum de participants est de 11, le nombre maximum de 15, exceptionnellement 17, y compris l'« alaj-čauš », le commandant de la troupe de chevaliers.

Seuls ceux qui n'ont jamais eu maille à partir avec la justice, qui sont nés à cet endroit et dont les ancêtres sont originaires de la région de Cetinje peuvent devenir chevaliers et participer au tournoi.

Apparu au début du XVIII^e siècle, le tournoi Alka de Sinj est un exemple de survie et de transformation de l'un des nombreux tournois de chevaliers qui avaient lieu dans certaines villes, le long des côtes croates. Au XIX^e siècle, ce tournoi était organisé à Makarska, Zadar et Imotski, et avant cela à Split et Dubrovnik, sur les îles de Krk, Rab, Hvar, dans la péninsule d'Istrie et ailleurs.

Le premier Règlement de l'Alka a été élaboré de façon rigoureuse en 1833 en se fondant sur la tradition ; il décrit en détail les origines de l'Alka, son but et la manière de l'organiser. Ce Règlement est la base du tournoi d'aujourd'hui qui est constamment recréé et complété par de nombreuses règles non écrites.

De nombreux éléments immatériels se rattachent au tournoi, bien qu'ils ne soient pas évidents : la conservation, la restauration et la réfection de nombreuses parties des armes, des vêtements et des accessoires des alkars aident à préserver la perpétuation de la tradition, notamment la confection des chaussures traditionnelles et des vêtements (couture, tissage), la fabrication des bijoux, etc. Les pratiques religieuses de la population locale, les rassemblements sociaux, les visites familiales, les célébrations organisées en privé, ainsi que les manifestations de joie à l'extérieur, sont d'autres aspects du tournoi.

Ce qui fait également la spécificité du Sinjska Alka, c'est le fait que cette tradition chevaleresque soit constamment revitalisée à une époque où les caractéristiques traditionnelles de la culture authentique sur laquelle elle se fonde et au sein de laquelle elle est apparue commencent à être assimilées et stratifiées sous le poids de la mondialisation des technologies de l'information et des progrès de la civilisation moderne. L'ancrage profond du Sinjska Alka dans l'espace spirituel et physique de la région de Cetinje se retrouve également dans les « alkarići » (petits alkars – chevaliers), ces garçons qui s'entraînent à monter à cheval, à viser l'anneau avec une lance et à entretenir leur équipement, ce qui est un moyen de leur inculquer le code éthique spécifique des chevaliers et de leur apprendre l'histoire glorieuse de leurs ancêtres et des tournois célèbres. Ils représentent la future génération de chevaliers (« alkars ») et d'écuyers.

Établi au début du XVIII^e siècle, en s'inspirant de traditions chevaleresques vénitienes et orientales, le Sinjska Alka est rapidement devenu un phénomène local typique qui ne peut être éradiqué. Avec leur esprit d'héroïsme, leur magnificence et la richesse de leurs costumes et de leurs armes, ces joutes chevaleresques ont préservé la mémoire de cette victoire fameuse, procurant à la population locale, dont l'état d'esprit trouve son meilleur pendant dans les poèmes et récits épiques, un sentiment de fierté et d'estime de soi. Au cours de ses trois siècles d'existence ininterrompue, le Sinjska Alka est devenu un résumé de l'histoire locale et un moyen de transmettre la mémoire collective d'une génération à l'autre. À certaines périodes de l'histoire, il a même été considéré comme un substitut de la liberté.

2. CONTRIBUTION À LA VISIBILITÉ ET À LA PRISE DE CONSCIENCE, ET ENCOURAGEMENT AU DIALOGUE (CF. CRITÈRE R.2)

La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.

Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».

Parmi tous les jeux d'anneaux, le Sinjska Alka est un exemple unique de patrimoine culturel immatériel et constitue un élément de différenciation entre les cultures et les civilisations aux niveaux national et international.

La population locale considère le Sinjska Alka comme son bien, un bien qu'elle a constamment renouvelé au cours des trois derniers siècles et dont l'inscription sur le Registre des biens culturels de la République de Croatie a créé des conditions propices à une visibilité et une reconnaissance élargies au niveau national.

Avec l'inscription du Sinjska Alka sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, les communautés locales de Sinj et de la région de Cetinje, ainsi que la communauté internationale, prendront l'engagement de sauvegarder, transmettre et faire perdurer ces coutumes. Non seulement elle provoquera une prise de conscience élargie de la nécessité de protéger la tradition, mais elle témoignera également du niveau de culture générale atteint par notre société, dans laquelle le dialogue et le respect mutuel entre les cultures sont garantis.

Le Sinjska Alka est un exemple rare d'influences locales, orientales et vénitiennes, comme en témoignent les tenues de fête, les règles strictement définies et la terminologie spécifique ; la combinaison unique de ces éléments atteste la coexistence historique de deux influences culturelles différentes.

La vitalité et l'importance sociale non démentie du Sinjska Alka, ainsi que le rôle qu'il joue, prouvent que toutes les générations et les personnes de tous horizons peuvent apprécier ce phénomène, reconnu comme étant un dénominateur commun de leur identité culturelle.

Outre les chevaliers sélectionnés, le tournoi fait également appel à des unités d'infanterie spéciales, composées de simples citoyens des villages de la région. Faire participer tous les gens au tournoi indépendamment de leur situation sociale et économique est un moyen de montrer de quelle manière des coutumes culturelles peuvent être réinterprétées et importées dans une nouvelle époque, en d'autres termes, de quelle manière elles peuvent être améliorées.

La mémoire des anciens conflits est conservée d'une façon qui encourage la compréhension mutuelle afin d'éviter d'en créer de nouveaux. Cet aspect est particulièrement souligné lors de la cérémonie d'ouverture du tournoi, de sorte que l'aspect militaire du Sinjska Alka contribue à la visibilité du patrimoine culturel immatériel et ouvre un espace pour établir un dialogue entre les cultures.

Les savoir-faire illustrés pendant le déroulement du tournoi se basent sur une expérience militaire, mais sont mis au service d'objectifs pacifiques (viser l'anneau n'est qu'un exemple parmi d'autres de ces pratiques). Venant s'ajouter au pur désir de gagner, les règles du tournoi visent à promouvoir une éthique et un fair-play propres aux compétitions sportives de ce type. Elles insistent aussi sur l'importance de la participation et de l'appartenance à la communauté locale.

Ce sentiment spécial d'appartenance est également renforcé par le fait que les participants doivent appartenir à des familles locales de Sinj et de la région de Cetinje.

Les formes d'art associées au Sinjska Alka peuvent également aider à instaurer un dialogue

culturel entre les habitants de la région et le reste du monde. L'art, la musique, la danse et la science font partie des festivités du Sinjska Alka et la mémoire des jours anciens donne aux gens de nombreuses occasions d'exprimer leur identité et leur sentiment d'appartenance à une communauté et au lieu où ils vivent, le tout sans manifestation d'agressivité.

Les nombreux visiteurs invités par la population locale contribuent au dialogue entre communautés de traditions différentes.

La possibilité de communiquer au niveau mondial, qui est le résultat d'une forte volonté de la communauté, prouve que le Sinjska Alka est plus important que n'importe quel autre élément matériel.

De hauts responsables du gouvernement et le Président de la République de Croatie sont des spectateurs réguliers du Sinjska Alka qui, par leur présence et leur soutien financier, montrent que des responsables et des organismes officiels aident la communauté locale à perpétuer leur tradition.

L'inscription de ce rituel sur la Liste représentative permettrait une compréhension plus large du phénomène et de l'ensemble de la culture immatérielle de la région. Elle contribuerait également à réduire le risque que le Sinjska Alka ne soit « sur-commercialisé » par les médias et par des personnes extérieures mal informées. L'inscription sur la Liste éviterait aussi au Sinjska Alka d'être tributaire de l'aide et de mécènes extérieurs, et de devenir une forme de théâtre et un simple spectacle.

Les détenteurs de la tradition acquerraient ainsi une compréhension approfondie et durable de la valeur du Sinjska Alka et du patrimoine culturel immatériel en général ; ils seraient certainement motivés pour continuer à insister sur l'importance d'une approche propre à contribuer à sa sauvegarde. Ils pourraient également se rendre compte que, tout en ayant une spécificité unique qui leur est propre, ils représentent une petite partie du patrimoine culturel immatériel du monde qui englobe de nombreuses formes proches, mais différentes, avec lesquelles ils peuvent communiquer.

La possibilité de communiquer avec le monde par l'entremise du Sinjska Alka (qui est une expression vitale de la communauté locale) soulignerait le potentiel de communication de la culture immatérielle dans son ensemble. Il appartient aux enseignants, aux ethnologues, aux spécialistes du folklore et aux professionnels du tourisme d'intégrer le Sinjska Alka – un tournoi de chevalerie dans les programmes de formation et d'éducation.

Il convient de faire prendre conscience plus largement de l'importance de tous les points susmentionnés, sachant qu'il y a encore un manque considérable de compréhension et de connaissance des qualités et des valeurs de cette coutume.

3. MESURES DE SAUVEGARDE (CF. CRITÈRE R.3)

Les points 3.a. à 3c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3 : « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

3.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

Le Sinjska Alka – un tournoi de chevalerie à Sinj est organisé tous les ans depuis le XVIII^e siècle par la population locale de la région de Cetinje et bénéficie presque toujours du soutien des responsables politiques locaux et nationaux.

Il y a eu plusieurs tentatives dans d'autres endroits d'Europe, y compris en Croatie, de faire

revivre des tournois de chevalerie similaires, documentés dans des archives. Chaque fois, la magnificence de ces joutes revitalisées n'a non seulement pas réussi à compenser la perte d'authenticité du tournoi, mais n'est pas non plus parvenu à recréer le lien étroit entre la joute et l'esprit chevaleresques dans le contexte social spécifique qui est la caractéristique permanente la plus remarquable du Sinjska Alka.

Le Sinjska Alka n'a jamais été interdit ; il a été seulement reporté de quelques mois lors d'une épidémie de choléra en 1885. Il n'a pas eu lieu pendant la Seconde Guerre mondiale, sauf en 1944.

Les règles de chevalerie qui ont été codifiées tout au long du XIXe siècle et qui doivent être suivies à la lettre par tous les chevaliers, garantissent la viabilité du tournoi.

La Société chevaleresque, créée au XVIIIe siècle, est aujourd'hui une organisation civique qui emploie quatre salariés permanents (secrétaire, trésorier, directeur du marketing et administrateur). Elle compte 190 membres (exclusivement de la région de Cetinje) et de nombreux bénévoles dont le travail est lié au fonctionnement de la Société. Elle s'occupe des chevaux, les élève et les entretient pendant toute l'année. Une trentaine de chevaux doivent être préparés pour le tournoi.

La Société chevaleresque de l'Alka est chargée de veiller à ce que de nouvelles monographies, différents documents promotionnels et publications sur l'Alka soient régulièrement publiés. D'énormes efforts ont été faits pour aménager la toute première « Cour des chevaliers Alka » (« Alkarski dvori »), siège de la Société chevaleresque de l'Alka, qui devrait également accueillir le futur Musée de l'Alka.

La restauration continue des tenues et des équipements des chevaliers a commencé en 1984 à l'Institut de conservation croate de Zagreb, conformément aux normes de conservation les plus exigeantes.

Le Sinjska Alka – un tournoi de chevalerie à Sinj est l'un des phénomènes les plus illustres du patrimoine croate et l'un des mieux décrits, comme le montrent les bibliographies jointes en annexe, ainsi que les productions littéraires et cinématographiques récentes. Des illustrations du début du XIXe siècle attestent la continuité et l'évolution de l'Alka, au même titre que de nombreux documents d'archives originaux (depuis 1798).

De nombreux particuliers ayant des centres d'intérêt dans plusieurs domaines participent aux recherches sur l'Alka. Des individus ont participé à tous les niveaux à la préparation de la candidature, notamment la Société chevaleresque de l'Alka, des membres de la population locales, des autorités locales et régionales, des spécialistes, des institutions scientifiques et des conservateurs du Ministère de la culture.

L'inscription du Sinjska Alka – un tournoi de chevalerie à Sinj sur le Registre du patrimoine culturel de la République de Croatie, en 2007, a créé les conditions nécessaires pour assurer sa visibilité et faire prendre conscience de son importance au niveau national.

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.

Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.

Le Sinjska Alka – un tournoi de chevalerie à Sinj est l'une des formes les plus spectaculaires du patrimoine culturel croate. Tous les ans au mois d'août, il attire dans la petite ville de Sinj de nombreux touristes et tous les habitants de la région de Cetinje. En arrivant à Sinj par la route de Split, on passe à côté d'un pont qui permet de voir le point de départ de la piste longue de 200 mètres, ombragée par de magnifiques châtaigniers, sur laquelle galopent les chevaliers. La piste est entretenue régulièrement, de même que les tribunes qui accueillent les quelque

15 000 personnes qui viennent chaque année assister au tournoi.

L'esprit et les règles de ces anciens jeux chevaleresques seront clairement explicités et présentés dans la nouvelle Cour des chevaliers de l'Alka (« Alkarski dvori »), en particulier par les expositions du musée contemporain qui sont en cours de préparation et qui seront ouvertes au public toute l'année. L'idée sous-jacente du projet de Cour des chevaliers de l'Alka en cours d'aménagement à l'emplacement de l'ancien « Kwartir » vénitien (ancien quartier général des autorités militaires au XVIII^e siècle) et de l'exposition permanente sur l'Alka est d'offrir toute l'année une expérience complète au grand public, aux passants, à ceux qui sont en voyage d'étude et aux citoyens de Sinj. Le visiteur idéal, pour lequel ce programme a été conçu, est un étudiant, avant tout originaire de Sinj, qui serait attiré par les idées traditionnelles de l'Alka et toutes les valeurs locales qui accompagnent ce phénomène, lesquelles lui seront présentées par des moyens modernes.

La transformation du « Kwartir » (doté d'une surface utile de 5 040 m² et d'une cour de 1 674 m²) en Cour des chevaliers de l'Alka a commencé le 18 mars 2007 et se poursuit conformément au projet retenu dans le cadre de l'appel d'offres lancé à cet effet. Ce projet respecte toutes les consignes de restauration fidèle de la structure militaire existante (contemporaine des débuts de l'Alka) énoncées dans le schéma directeur détaillé de conservation qui est le fruit de nombreux travaux de recherche. Le coût total du projet est estimé à environ 5 milliards d'euros. 52 % du montant seront couverts par le budget de l'État, 15 % par le budget de la ville de Sinj et le reste par des dons et par les revenus de la Société chevaleresque de l'Alka.

La fin de la première phase du projet a été fêtée en août 2009 et la phase de préparation de l'exposition pour le musée a été engagée. L'achat d'objets historiques directement liés à l'Alka est en cours ; ces objets seront exposés dans la future Cour des chevaliers de l'Alka (il s'agit d'armes, de bijoux et de costumes anciens). Quand le musée sera terminé, à l'été 2011, ses principaux objets d'expositions auront été présentés dans le cadre de plusieurs expositions en Croatie et à l'étranger.

Le Ministère de la culture a mis en place au niveau national un système de mesures de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui devrait également faire connaître l'importance et les valeurs du Sinjska Alka. Le rôle le plus important est toutefois joué par la Société chevaleresque de l'Alka, qui est l'organisation civique locale chargée des préparatifs du tournoi et d'autres activités tout au long de l'année. Un site Internet (www.alka.hr) a été récemment créé ; pour le moment, il ne propose que les dernières nouvelles sur les activités de la Société chevaleresque, mais il contribuera à faire mieux comprendre l'importance du tournoi au niveau national et international et le situera dans le contexte du patrimoine culturel immatériel croate et européen.

De nouveaux programmes éducatifs et à l'intention des visiteurs sont en cours de préparation ; ils sont orientés vers une interprétation comparative de l'importance culturelle et historique du tournoi et d'autres joutes similaires qui ont existé ou existent encore en Europe. Cette approche devrait aider les visiteurs, en particulier les plus jeunes, à prendre conscience du patrimoine de leur région.

L'inscription du Sinjska Alka – un tournoi de chevalerie à Sinj sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO contribuerait à l'étude générale et future du phénomène, ainsi qu'à la découverte du contexte culturel complexe dans lequel il est apparu. Elle aiderait en outre à préserver le caractère unique du Sinjska Alka au sein de la communauté locale à une époque où ses particularités subissent inévitablement des modifications sous l'influence de la technologie numérique, des médias et de la mondialisation commerciale.

3.c. Engagement de la communauté, du groupe ou des individus concernés

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.

L'administration municipale, la Société chevaleresque de l'Alka et de nombreux autres organismes et individus ont participé à l'élaboration de tous les points de la présente candidature. Les membres de la Société chevaleresque représentent l'ensemble de la communauté et vivent dans la région de Cetinje ; ils sont par conséquent tout à fait conscients des menaces qui pèsent sur la préservation de cette tradition – en particulier différents aspects qui pourraient être exploités commercialement, ce qui serait préjudiciable à la tradition proprement dite.

En plus d'apporter un soutien moral total à la tradition de l'Alka, la ville de Sinj cofinance la restauration du « Kvartir », quartier général de l'armée vénitienne au XVIII^e siècle, en cours de transformation en Cour des chevaliers de l'Alka (« Alkarski dvori ») et en musée de l'Alka, à hauteur de 830 000 euros environ. La ville de Sinj consacre également chaque année quelque 28 000 euros à l'organisation du tournoi.

La ville de Sinj cofinance aussi la restauration de la forteresse de Grad, site historique.

À ce jour, la ville a investi environ 280 000 euros et d'ici la fin des travaux de restauration (en 2014) ce sont au total 700 000 euros qui devraient avoir été déboursés. La majeure partie de cette somme est mobilisée dans le cadre des programmes annuels de sauvegarde du Ministère de la culture.

3.d. Engagement des États parties

La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit démontrer que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.

L'importance de l'Alka de Sinj en tant que bien culturel immatériel a été confirmée par son inscription sur le Registre des biens culturels protégés de la République de Croatie.

Cette décision prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures pour la sauvegarde et la revitalisation des biens de cette nature. Il s'agit principalement d'un travail continu de recherche, de documentation, d'évaluation scientifique et spécialisée, ainsi que de la formation de professionnels et de détenteurs de la tradition pour la transmission du savoir aux jeunes.

Une importance particulière est attachée à la popularisation et à la promotion des valeurs de ce patrimoine culturel immatériel en tant que partie intégrante de l'identité locale et de l'identité culturelle de la Croatie. L'organisation d'expositions, de réunions d'experts et d'événements ainsi que la popularisation de ce patrimoine par le biais des médias électroniques, d'enregistrements audio et vidéo et d'autres modes de transmission sont quelques exemples d'activités qui devraient contribuer à sa préservation.

Cette proclamation offre à ceux qui contribuent à sa préservation et à sa sauvegarde de nouvelles possibilités de solliciter le soutien financier du Ministère de la culture pour mener des activités de recherche, de collecte et de documentation du patrimoine populaire.

L'aide des autorités est précieuse, de même que le soutien de l'État qui reconnaît l'importance de l'événement pour la communauté locale ainsi que pour l'histoire et l'identité nationales. À travers divers programmes culturels et de développement, le gouvernement national et les

autorités locales apportent un soutien financier et éthique pour la préservation de cet élément du patrimoine sous tous ses aspects.

4. PARTICIPATION ET CONSENTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, GROUPES ET INDIVIDUS CONCERNÉS DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE (CF. CRITÈRE R.4)

Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4 : « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.

Les détenteurs de la tradition de l'Alka se sont réjouis de l'inscription du Sinjska Alka sur le Registre des biens culturels de la République de Croatie et de sa proposition pour inscription sur la Liste représentative de l'UNESCO. En témoigne leur participation active aux activités préparatoires, comme la rédaction de certaines parties du dossier de candidature et la préparation des photographies et enregistrements vidéo qui l'accompagnent. Il leur a été demandé de faire des suggestions concernant la description de l'élément et les mesures de sauvegarde incluses dans le dossier de candidature. Ils ont choisi des photographies représentatives et sélectionné les extraits de longs métrages à montrer. Ils ont également participé au tournage du film mentionné et ont, en plus, réalisé un film de dix minutes pour accompagner la candidature auquel le ministère s'est contenté d'ajouter des titres.

Lors de la préparation de la candidature, les membres de la Société de l'Alka ont coopéré avec plaisir et ont maintenu en permanence le contact avec les autorités locales et nationales, ainsi qu'avec les spécialistes qui les ont aidés à formuler leurs opinions et leurs attitudes pour conférer plus de clarté aux explications et mieux répondre aux critères d'inscription. La communauté locale, les détenteurs de la tradition, les autorités et les spécialistes sont tous parfaitement au courant de la candidature et l'annonce de la proposition d'inscription de l'Alka a été accueillie avec enthousiasme, l'inscription sur la Liste représentative du PCI de l'humanité étant perçue comme un honneur et un privilège particuliers. La préparation de la candidature a mobilisé un certain nombre d'acteurs à divers niveaux : membres de la Société chevaleresque et de la population locale, autorités locales et régionales, institutions professionnelles et scientifiques, conservateurs travaillant au Ministère de la culture.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.

Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.

Déclarations jointes en annexe

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.

Au XVIII^e et au XIX^e siècles, beaucoup de tournois de chevalerie étaient organisés dans plusieurs de nos villes côtières et sur de nombreuses îles ; mais le Sinjska Alka – tournoi de chevalerie à Sinj est le seul qui continue aujourd'hui encore.

Outre l'amour, l'héroïsme est l'une des qualités humaines les plus célébrées dans la poésie. L'héroïsme est également un trait noble, qui englobe le courage, la détermination et la justice dans la lutte pour la protection de ceux qui sont asservis et humiliés. L'identité de la population de la région de Cetina a été forgée par cet aspect immatériel de l'esprit héroïque tout au long de son histoire et jusqu'à aujourd'hui ; cette joute chevaleresque a été transmise aux jeunes générations grâce à l'organisation d'un tournoi pour les enfants, appelé « Alka des enfants ».

Préserver cet aspect du Sinjska Alka et respecter les sentiments de la population locale doivent être une priorité lors des recherches futures, des visites, des programmes de développement et de toute autre activité pouvant être considérée comme une menace.

L'un des facteurs qui contribuent à la préservation de l'Alka dans la ville de Sinj est également la foi de la population locale et des défenseurs dans Notre-Dame des Miracles qui, selon la légende, serait venue en aide aux citoyens de Sinj et les aurait aidés à défendre leur ville. Les habitants de Sinj étaient par conséquent très favorables au tournoi et ils s'efforcent de souligner, outre son symbole de noblesse (aux yeux du spectateur, il est solennel et chevaleresque), l'aspect religieux de l'Alka.

Le droit de la population locale de choisir la religion catholique et d'en faire une composante importante du tournoi devra être respecté dans les activités futures, que ce soit par les chercheurs, les autorités, les visiteurs et autres personnes intéressées par le tournoi proprement dit.

Il est également nécessaire de faire en sorte que :

- la culture locale soit beaucoup mieux comprise
- les détenteurs de ce patrimoine immatériel soient respectés
- la séparation entre participants actifs et spectateurs soit supprimée en faisant de tous ceux qui sont présents des participants
- des échanges culturels de qualité aient lieu

Les idées et projets décrits ci-dessus sont tout à fait en accord avec ces priorités.

En raison de la grande visibilité du Sinjska Alka, il est indispensable que la population locale et plus généralement les communautés suivent de près la mise en œuvre des programmes relatifs

à l'Alka, afin de pouvoir déceler toute déviation ou déformation éventuelle du phénomène et prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier.

L'inscription du Sinjska Alka sur la Liste représentative de l'UNESCO et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde permettront le respect intégral des coutumes et des pratiques traditionnelles.

5. INCLUSION DE L'ÉLÉMENT DANS UN INVENTAIRE (CF. CRITÈRE R.5)

C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5: « L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi croate relative à la protection et à la préservation des biens culturels (Journal officiel 69/99, 151/03, 157/03) qui englobe la catégorie du patrimoine culturel immatériel, le Ministère de la culture a décidé officiellement que le Sinjska Alka – un tournoi de chevalerie à Sinj devait être sauvegardé en tant qu'élément du patrimoine culturel immatériel et l'a en conséquence inscrit au Registre des biens culturels de la République de Croatie.

Le Sinjska Alka – un tournoi de chevalerie à Sinj bénéficie d'une entrée distincte dans le Registre des biens culturels de la République de Croatie sous le n° Z 3238 conformément à la décision officielle de proclamer l'Alka élément du patrimoine culturel immatériel, signée par le Ministère de la culture le 2 mai 2007.

Selon la loi relative à la protection et à la préservation des biens culturels, les biens culturels doivent être inscrits au Registre des biens culturels de la République de Croatie. Le Registre des biens culturels est un document public dont le Ministère de la culture a la responsabilité.

Le Registre comprend trois listes :

- Liste des biens culturels enregistrés ;
- Liste des biens culturels d'importance nationale ;
- Liste des biens culturels protégés à titre préventif.

En ce qui concerne les biens culturels immatériels, la Croatie a inscrit neuf phénomènes ou formes de patrimoine culturel immatériel sur la Liste des biens culturels protégés à titre préventif et 77 phénomènes ou formes différentes de patrimoine culturel immatériel sur la Liste des biens culturels enregistrés.

Cette liste est régulièrement actualisée avec l'inscription de nouveaux biens culturels immatériels. Actuellement, il y a environ 130 phénomènes importants du patrimoine immatériel en cours d'inscription sur la Liste des biens culturels enregistrés.

Les propositions d'inscription d'éléments du patrimoine culturel immatériel sur le Registre du Ministère de la culture sont habituellement soumises par les détenteurs de la tradition concernée.

Les demandes d'inscription sur le Registre sont présentées à l'aide des formulaires correspondants de demande de protection de biens du patrimoine culturel immatériel. Ces formulaires sont utilisés par les détenteurs de traditions comme guide pour savoir quels type et étendue de données ils doivent fournir pour demander l'inscription d'un élément au Registre.

Des propositions ont également été présentées par les départements de conservation compétents, l'Institut d'ethnologie et de recherche sur le folklore, l'Institut de la langue croate et de linguistique ainsi que des communautés locales (musées, sociétés culturelles et artistiques, organisations non gouvernementales, etc.).

La majorité des propositions d'inscription ont été élaborées par des experts – membres du Comité consultatif spécial pour le patrimoine culturel immatériel de la Direction de la protection du patrimoine culturel du Ministère de la culture. Ce comité est composé de 20 collaborateurs du Ministère de la culture et de spécialistes de types spécifiques de patrimoine immatériel extérieurs au ministère ; il a pour vocation d'encourager la protection juridique et matérielle de ce patrimoine, sa préservation et sa promotion aux niveaux national et international.

DOCUMENTATION
a. Documentation obligatoire et facultative
Documentation obligatoire fournie.
b. Cession de droits avec une liste des éléments
Cession de droits obligatoire fournie.
c. Liste de références documentaires
<p>Graphic showing the siege of Sinj 1715</p> <p>A. Barač, Water-colour painting showing the fortress, city's old centre and the Alka procession (1838)</p> <p>A. Barač, Water-colour painting of a knight and his man (1838)</p> <p>A. Barač, Water-colour painting of the procession of knights (1838)</p> <p>V. Poiret, Water-colour painting of the procession of knights (1840)</p> <p>V. Poiret. Water-colour painting that shows a farewell of a knight and his wife (1840)</p> <p>various photographs from Society's photo documentation</p> <p>Bibliography:</p> <p>L. DUDAN, La giostra di Sign nel giorno natalizio di s.m. imperatore e re Francesco I., Venezia 1827</p> <p>I. MARKOVIĆ, Sinj and Its Celebration, Sinj 1898 (reprint)</p> <p>S. GRČIĆ, Native Poems and Stories of Sinj, Split 1920</p> <p>S. GUNJAČA, Of the Chivalric Tournaments of Dalmatia, Obzor 1933:179</p> <p>I. LOVRIĆ, Remarks After Travelling Through Dalmatia, Zagreb, 1949 (originally published)</p> <p>Ivan Lovrić and his work, Miscellaneous Collection of Cetinje region vol. 1 Sinj 1979</p> <p>Archaeological and Historical Heritage of Cetinje Region Miscellaneous Collection of the Cetinje Region, vol. 2 Sinj 1981</p> <p>The Alka Tournament of Sinj, Beograd 1987</p> <p>Š. JURIC, Documents and Literary Material on the Alka of Sinj, 1988</p> <p>Sinj and the Cetinje Region in Time of Turkish Rule, Miscellaneous Collection of the Cetinje Region, volume V, Sinj 1989</p> <p>M. MILOŠEVIĆ, 5000 Years of the City of Sinj, Sinj 1989</p> <p>J. SOLDI, Region of Sinj during the 17th and the 18th cent. I and II, Sinj 1995 and 1998</p> <p>Alka 1715, (J. Soldo and M. Grčić), Sinj 2001</p> <p>Films:</p> <p>Alka Tournament of Sinj, video movie (directed by J. Sedlar)</p> <p>Sinj and Cetinje region, DVD movie</p> <p>The Knights of Alka, DVD movie</p> <p>Cheval mon ami, DVD movie</p>

COORDONNÉES**a. Personne à contacter pour la correspondance**

Ministry of Culture
Directorate for the Protection of Cultural Heritage
Department for Movable and Intangible Cultural Heritage
Head: Bianka Perčinić Kavur
Address: Runjaninova ulica 2, 10000 Zagreb
Phone: +385 1 4866 607
E-mail: bianka.percinic-kavur@min-kulture.hr
Website: <http://www.min-kulture.hr>

b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)

The town of Sinj
Address: Dragašev prolaz 10, 21230 Sinj
Major: Ivica Glavan
Phone: +385 21 821144 or 821 081
Fax: +385 21 826 591
e-mail: grad-sinj-gradska-uprava@st.htnet.hr; grad.sinj1@st.t-com.hr
web: <http://www.sinj.com.hr/>

Ministry of Culture
Directorate for the Protection of Cultural Heritage
Conservation Department in Split
Head: Mr. Josko Belamaric
Address: Porinova bb, 21000 Split
phone: +385 21 305 444
fax: +385 21 305 418
e-mail: josko.belamaric@min-kulture.hr
web: <http://www.min-kulture.hr/default.aspx?id=4607>

c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Chivalric Society of Alka
Secretary: Ante Delić
Address: Šetalište Alojzija Stepinca 2, 21230 Sinj
phone: +385 21 821 542, or 821 113
fax number: + 385 21 821 113
e-mail: vad@st.t-com.hr
web: <http://www.alka.hr/>

SIGNATURE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT PARTIE

Nom : Bozo Biskupic
Titre : Minister of Culture
Date : 25 août 2009
Signature : <signé>